**Canada**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 5 février 2024**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 5 ième jour du mois février deux mille-vingt-quatre, à laquelle séance sont présents :

Sont présents(es) les conseillers (ères)

Siège #1 Monsieur Donald Belley, conseiller

Siège #2 Madame Danye Simard, Conseillère

Siège #3 Monsieur Rémy Gaudreault, Conseiller

Siège #4 Monsieur Conrad Guay, Conseiller

Siège #5 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère

Siège #6 Monsieur Gratien Aubé, Conseiller

Absent :

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu’à moins qu’il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

Madame Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

**1 –MOMENTS DE RÉFLEXION**

Alexandre Girard, Maire invite l’assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

Le Maire constate la présence de quatre (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

**3-ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l’ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2024;
5. Présentation d’une citoyenne;
6. Approbation de la liste des comptes à recevoir pour l’année 2023;
7. Ventes d’immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales;
8. Déclaration des sites contaminés appartenant à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;
9. Nomination des 2 conseillers et le maire pour faire partie du comité de pilotage du plan stratégique;
10. Offre de services pour le plan directeur d’aménagement pour le site municipal;
11. Renouvellement de la cotisation du regroupement pour l’intégration sociale de Charlevoix 2024-2025;
12. Entente commune intermunicipale pour les services de sauvetage d’urgence en milieu isolé (SUMI) sur le territoire de la MRC de Charlevoix- Est;
13. Demande de commandite du club Lion Clermont-la Malbaie et l’achat de billets pour le brunch bénéfice;
14. Tarification pour le camp de jour 2024;
15. Engager un journalier surnuméraire;
16. Varia;
17. Comptes à ratifier de janvier 2024;
18. Comptes à payer de janvier 2024;
19. Salaires du mois de janvier 2024;
20. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
21. Période de questions allouée aux contribuables;
22. Levée de l’assemblée.

**RÉSOLUTION 2024-02-5224-1**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D’adopter l’ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l’item « Varia » ouvert jusqu’à l’item suivant.

**4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2024**

**RÉSOLUTION 2024-02-5225**

ATTENDU QU’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 janvier 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d’en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d’en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024, tel qu’il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**5- PRÉSENTATION D’UNE CITOYENNE CONCERNANT LA RÉSIDENCE DE LA NOYÉE**

**6 – APPROBATION DE LA LISTE DES TAXES À RECEVOIR POUR L’ANNÉE 2023**

**RÉSOLUTION 2024-02-5226**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Belley et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’ACCEPTER le dépôt de la liste des taxes à recevoir de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts au 5 février 2024 au montant de 33 371.82 $.

**7-VENTES D’IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

**RÉSOLUTION 2024-02-5227**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU’il est dans l’intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Charlevoix, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Marcelle Pedneault, transmette, au bureau de la MRC de Charlevoix, la liste des immeubles pour qu’il soit procédé à la vente desdits immeubles à l’enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Et d’autoriser, suivant l’article 1038 du *Code municipal,* Mme Marcelle Pedneault, directrice générale et greffière-trésorière pour assister à la vente de ces immeubles. Ces derniers sont autorisés à enchérir et acquérir, le cas échéant au nom de la municipalité, les immeubles situés sur le territoire de la municipalité qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

**8 – DÉCLARATION DES SITES CONTAMINÉS APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

**RÉSOLUTION 2024-02-5228**

CONSIDÉRANT la demande de la firme comptable Benoît Côté sur l’existence de site contaminé appartenant à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;

CONSIDÉRANT qu’il y a déjà eu un poste d’essence sur le terrain du garage municipal;

CONSIDÉRANT qu’une étude de caractérisation n’est pas nécessaire tant que la municipalité sera propriétaire du terrain et qu’elle ne modifiera pas sa vocation;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE RÉDIGER une résolution signée par la directrice générale, greffière-trésorière Mme Marcelle Pedneault mentionnant les faits nommés ci-haut à savoir qu’il y a deux sites qui pourraient être potentiellement contaminés appartenant à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts soit celui du garage municipal situé au 98 rue Notre-Dame sur le lot 6054075 et l’autre un terrain vacant (ancien dépotoir) situé sur le lot 6053974 sur la Rue de la Forêt et de transmettre à la firme comptable Benoît Côté une copie de cette résolution.

9- **NOMINATION DES DEUX CONSEILLERS ET LE MAIRE POUR FAIRE PARTIE DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PLAN STRATÉGIQUE**

**RÉSOLUTION 2024-02-5229**

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De mandater la conseillère Mme Marie-Paule Boudreault, le conseiller M. Donald Belley ainsi que le maire M. Alexandre Girard à intégrer le comité de pilotage du plan stratégique.

**10–** **OFFRE DE SERVICES POUR LE PLAN DIRECTEUR D’AMÉNAGEMENT POUR LE SITE MUNICIPAL**

RÉSOLUTION 2024-02-5230

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu unanimement de donner le mandat à l’atelier Vagabond, architecte de paysage pour exécuter le plan directeur d’aménagement pour le site de l’édifice municipal au montant de 11 425.00$ plus les taxes applicables. Toutes autres surplus au contrat se sera facturé au taux horaire de 105$ et tous les déplacements non prévus sera facturé à 0.51$ du kilomètre. Et autorise la directrice générale à signer les conditions générales `l’offre de services. Conditionnellement à ce qu’on reçoit la subvention.

**11-RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION DU REGROUPEMENT POUR L’INTÉGRATION SOCIALE DE CHARLEVOIX 2024-2025**

**RÉSOLUTION 2024-02-5231**

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De renouveler la cotisation du regroupement pour l’intégration sociale de Charlevoix 2024-2025 au montant de 72.45$.

**12-ENTENTE COMMUNE INTERMUNICIPALE POUR LES SERVICES DE SAUVETAGE D’URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI) SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**RÉSOLUTION 2024-02-5232**

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillers présents :

D’adopter l’entente commune intermunicipale pour les services de sauvetage d’urgence en milieu isolé (SUMI)sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est. D’autoriser Alexandre Girard, maire et Marcelle Pedneault, directrice générale et greffière-trésorière à signer cette entente.

**13-DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB LIONS CLERMONT-LA MALBAIE ET L’ACHAT DE BILLETS POUR LE BRUNCH BÉNÉFICE**

**RÉSOLUTION 2024-02-5233**

Il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l’achat deux billets pour le brunch bénéfice du Club lions Clermont-La Malbaie qui aura lieu le 21 avril prochain au montant de 35$ par billet.

**14-TARIFICATION POUR LE CAMP JOUR 2024**

**RÉSOLUTION 2024-02-5234**

CONSIDÉRANT QUE les activités du terrain de jeux reprendront en juin 2024 pour une durée de 8 semaines ;

Considérant pour cette année il va avoir un regroupement des camps municipaux avec 4 municipalités;

Considérants qu’il va avoir une tarification égale par enfant soit de 57$ pour les quatre municipalités;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’accepter la tarification de 57$ par enfant pour le Camp de jour avec le camp de Manoir.

**15-ENGAGER UN JOURNALIER SURNUMÉRAIRE**

**RÉSOLUTION 2024-02-5235**

Il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’engager M. Marc Gaudreault comme surnuméraire journalier. Son taux horaire sera à l’échelon 4 selon la convention collective en vigueur.

**16- VARIA A) ACHAT DE PHOTOMÈTRE PORTATIF POUR PHOSPHORE AVEC MALLETTE**

**RÉSOLUTION 2024-02-5236**

Considérant que nous avons demandé deux estimés pour un appareil photomètre portatif pour tester le phosphore dans les étangs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu a l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l’achat d’un appareils photomètre avec équipements chez la cie CHEM Action au montant de 2281.00$ plus les taxes applicables.

**17– COMPTES À RATIFIER DE JANVIER 2024**

**RÉSOLUTION 2024-02-5237**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d’administration : 25 039.20$

Eau potable :

Total : 25 039.20$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

**18– COMPTES À PAYER DE JANVIER 2024**

**RÉSOLUTION 2024-02-5238**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l’analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour les mois de janvier 2024 :

Fonds d’administration: 112 415.57$

Eau potable : 1 654.49$

Total : 114 070.06$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2024 au montant de 114 070.06 $ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 114 076.06 $;

QUE cette liste remplit l’obligation de l’article 7.3 du règlement numéro 225-08.

**19 – SALAIRES DU MOIS DE JANVIER 2024**

**RÉSOLUTION 2024-02-5239**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois janvier 2024 au montant de 13 509.42$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce conseil ratifie les salaires payés pour le mois de janvier 2024 au montant de 13 509.42$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO

**20 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

**21 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

**22 – LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2024-02-5240**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 50 minutes.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Alexandre Girard

Maire

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Marcelle Pedneault

D.g, greffière-trésorière

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l’article 201 du Code municipal, à l’approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 4 mars 2024.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.